

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres en
exercice : 26

Séance du 02 février 2017

Présents : 20
Représentés : 4
Absents : 2
Votants : 24

Présents : A BOUILLAULT, C DESLANDES, J PERRIER, S DESGUE, MM CHEMIN, R PINSON, A CHAREYRE, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, Jean Luc DUDOIGT, Stéphanie GASSION, R GAUCHER, S GAUTIER, Christelle GONTIER, JL HERBERT, F HESLOUIS, F LECHAPLAIN, A LEROY

Représentés :

- Maurice LAIR a donné procuration à Anita LEROY
- Marie-Jo LEBASCLE a donné procuration à Régis GAUCHER
- Thierry LAURENCEAU a donné procuration à Serge DESGUE
- Y LOYAUD a donné procuration à Charline DESLANDES

Date de Convocation :
25/01/2017

Absents excusés : Serge DESLANGES
Absents : Sylvie LEFRANCOIS

Secrétaire de séance : Francis LECHAPLAIN

I Construction d'un studio et Sécurisation devant l'école : Approbation des Dossiers de Consultations des Entreprises et lancement des appels d'offres

1) Construction d'un studio

Le dossier de consultations des entreprises est lancé.
Date limite de remise des offres le 01 mars 2017 à 12h.
Ouverture des plis le 02 mars 2017 à 11h à Fontenay

2) Sécurisation devant l'école

Le dossier de consultations des entreprises est lancé.
Date limite de remise des offres le 03 mars 2017 à 12h.
Ouverture des plis le 06 mars 2017 à 11h à Romagny

La Commission d'appel d'offres se réunira le 09 mars 2017 à 11h à Fontenay

II Mise en place du paiement par internet pour les cantines, les loyers et l'assainissement

Suite à la demande du trésorier, concernant la mise en place du paiement par internet des factures de cantine en complément du paiement par prélèvement automatique, il est proposé au conseil municipal de mettre en place ce moyen de paiement pour les cantines, les loyers et l'assainissement.

La mairie aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour du portail ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur soit 0.25% du montant + 0.05€ par opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de mettre en place le paiement par internet (TIPI)

III Désignation d'un représentant à la CLECT

Suite à la création de la communauté d'agglomération et à la création d'une commission locale d'évaluation des charges (CLECT), il convient de nommer un représentant. Le conseil municipal accepte que Monsieur André BOUILLAULT représente la commune au sein de cette commission.

IV Désignation d'un représentant à Manche Numérique

Monsieur Thierry ARMAND est nommé comme représentant de la commune au sein de Manche Numérique

V Taxe Aménagement : instauration d'un taux

La taxe d'aménagement s'applique sur les constructions neuves

La Commune historique de Fontenay avait un taux de 0% du fait qu'elle est dotée d'une carte communale.

La Commune historique de Romagny avait un taux de 1% depuis le 16 juillet 1981 date à laquelle elle s'est dotée d'un POS.

Suite à la fusion, la commune nouvelle devait délibérer un nouveau taux pour l'année 2017. Les taux des communes historiques étaient en vigueur pour l'année 2016.

Le taux n'ayant pas été voté pour 2017, il est donc de 0%.

Le conseil doit se prononcer sur l'application d'un taux sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Sylvain Gautier demande qu'un vote à bulletin secret soit réalisé pour répondre à la question « faut-il conserver la taxe d'aménagement ? »

Votants : 24

Pour : 8

Contre : 15

Blanc : 1

Le Conseil municipal, à la majorité, décide de renoncer à l'application d'un taux pour la taxe d'aménagement.

VI Devis

Suite à la réception d'un devis de l'entreprise Contact concernant l'achat d'un ensemble micro main HF numérique et d'un micro filaire avec pied pour la salle de convivialité d'un montant de 822.83€ HT, le Conseil Municipal donne son accord

VII Programme de voirie

- Le Haut Montier
- L'aunay Almin
- La Vergée
- La Thieublinais
- La placette du Lotissement
- La Lande
- La Gandonnière
- La Brumanière
- Maison Neuve
- Route de la Divère
- VC8 Les Jaunières
- La Croix
- Le Haut Manoir
- Les Cochardières

Une étude par l'agence routière de Mortain va être faite pour des travaux sur la route du Rocher Brulé.

VIII Désignation d'une commission pour la numérotation des rues

Personnes inscrites à la commission :

- Michel Bretonnier
- Charline Deslandes
- Franck Heslouis
- Annick Chareyre
- Marie Baugé
- Marie-Madeleine Chemin
- Joseph Perrier
- Rémi Pinson
- Serge Desgué
- André Bouillault

Réunion de la commission le 28 février à 20h30 à Romagny

IX Questions diverses

- Ecole : demande de Sylvain Gautier de fermer l'accès au terrain de jeux
- Lecture d'un mail de Thierry Armand concernant les demandes de subventions des associations sportives du fait du retour de la compétence aux communes ;
- Lotissement La Source : Affaire Trictin : Madame Trictin est déboutée de sa demande et est condamnée à verser 1013€ à la commune.
- Lecture d'un mail de Christelle Gontier sur l'organisation du trail du 21 mai 2017. En effet, le tour de la Manche passe le même jour sur la route de l'école vers Mortain. Voir pour un plus grand nombre de place de parking. Voir également pour le nombre de bénévoles.
- Rue de la Bouteillère : l'effacement de réseaux ainsi que l'eau potable sont terminés. La voirie et le réseau d'eau pluviale pourront démarrer début mars. Les mâts d'éclairage seront posés en fin de chantier pour éviter toutes dégradations
- Boulangerie Bassard : réponse de Monsieur Germain en février
- Demande de Franck Heslouis de programmer l'éclairage public de la résidence Gaston Levillain à 5h30 le matin
- Faire part de Mariage de Jérôme Bouteloup et Sonia James le 22 juillet 2017 à 14h00 à la mairie de Le Teilleul

Fait à Romagny Fontenay

Le 9 février 2017

Le Maire

A BOUILLAUT



[Handwritten signature]